

La réforme proposée pourrait, plus que n'importe quel comité itinérant composé de Canadiens dits renommés, redonner un peu de crédibilité à la Chambre et aux occupants de ses banquettes.

• (1550)

L'éditorial ne s'arrête pas là, mais je pense que le passage cité illustre très bien ce que je disais.

On ne peut plus tolérer ce genre de débat dans le système politique canadien, où l'opposition ne fait entendre que de longues jérémiades. De mon humble avis, ce genre de débat s'est trop enfoncé dans la boue et on en a la preuve dans les dernières revendications scandaleuses présentées par les partis de l'opposition, surtout le Nouveau Parti démocratique. Les Canadiens méritent une meilleure opposition, qui ne s'oppose pas seulement pour s'opposer, comme c'est actuellement le cas. Ils ont besoin d'une opposition qui soit plus logique, qui soulève des débats de meilleure qualité, qui soit capable d'effectuer des examens plus justes et précis des mesures législatives en les étudiant au préalable et en travaillant de façon constructive en comité. Du reste, les réformes dont il est question visent à nous permettre de mieux tenir compte des réalités de notre époque, des demandes des Canadiens qui veulent une meilleure représentation au Parlement, à Ottawa, et dans les circonscriptions où nous sommes directement en contact avec l'électorat.

Toutefois, au lieu de formuler des propositions constructives et logiques, l'opposition monte sur ses grands chevaux et nous bombarde de revendications toutes faites, comme à leur habitude.

Au cours des discussions que nous avons eues presque quotidiennement au cours des derniers mois, ni les Libéraux ni les Néo-démocrates n'ont, à ma connaissance, soulevé de telles objections. Je n'ai jamais entendu parler de constitutionnalité, ni dire un traître mot sur l'hypothèse selon laquelle la Chambre pourrait ne siéger qu'une seule journée. Le NPD n'a jamais mentionné qu'il porterait la question devant les tribunaux. Il n'a jamais été question de tout cela pendant les réunions.

C'est choquant lorsqu'on sait que les deux partis ont réellement contribué à l'élaboration des propositions. Comment peuvent-ils prétendre être si indignés lorsqu'ils ont participé si activement au processus?

Notre collaboration avec l'opposition est de longue date. Récapitulons les faits. Mon prédécesseur, l'actuel ministre des Transports, avait soulevé la question avant le mois de mars 1990. En mars 1990, on a discuté des modifications au Règlement et j'étais présent aux discussions, tout comme le chef actuel du Nouveau Parti démocratique et l'ancien leader parlementaire du Parti libéral.

En juillet 1990, à la suite d'une entente convenue entre tous les partis, les leaders parlementaires se sont rendus au Royaume-Uni pour examiner et étudier le Règlement

Initiatives ministérielles

et les procédures parlementaires britanniques. La délégation était composée de deux députés du Parti libéral, de trois députés du Parti conservateur. Le représentant du Nouveau Parti démocratique a dû se désister à la dernière minute.

Mes services ont formulé un ensemble de propositions et le 5 décembre, j'ai écrit au greffier de la Chambre des communes pour l'aviser que, sur l'approbation des trois leaders parlementaires, nous demanderions aux greffiers de nous aider à formuler, dans le langage voulu, les changements proposés au Règlement, car la proposition était plutôt descriptive.

Le 20 décembre 1990, nous avons présenté à l'opposition un premier ensemble qui était plus clair à des fins d'examen. Le 1^{er} mars, le greffier de la Chambre des communes a rédigé une version préliminaire des changements proposés au Règlement à des fins d'examen et de discussion. Le 19 mars, après en avoir discuté à plusieurs reprises, les leaders parlementaires se sont rencontrés et ont terminé les discussions et négociations de manière à pouvoir présenter le projet à leur groupe parlementaire le lendemain.

Puis, le 20 mars, le Nouveau Parti démocratique a communiqué avec le greffier de la Chambre des communes afin de lui signifier qu'il n'approuverait aucune aide subséquente pour la rédaction du projet. Le 22 mars, nous avons déposé les projets de changement au Règlement à la Chambre des communes, à 14 h 15.

La démarche a été concertée d'un bout à l'autre. Il n'y a eu aucune surprise: tous les changements proposés avaient été entièrement discutés.

Ce qui ne veut pas dire que le projet a été approuvé à toutes les étapes. Ce que cela signifie, c'est que, comme je l'ai indiqué tantôt, il n'y a eu aucune surprise et rien ne me laissait croire que ce projet était fasciste ou draconien, ou qu'il pourrait être contesté devant les tribunaux, comme l'a laissé entendre le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique.

Quelles sont les grandes lignes de ce projet? Ces changements visaient avant tout l'établissement d'un calendrier qui accorderait plus de temps aux députés pour travailler dans leur circonscription. En fait, nous avions au départ deux propositions sur la table. La première aurait eu pour effet de nous faire siéger pendant quatre jours et de nous libérer le vendredi. L'autre proposition prévoyait l'établissement d'un programme qui aurait en gros permis aux députés de vaquer à d'autres occupations une semaine par mois.

C'est cette formule qui a été retenue à la fin, notamment par le Nouveau Parti démocratique, mais certains députés de mon parti provenant de l'Ouest étaient aussi assez convaincus du bien-fondé de la deuxième proposition étant donné les distances qu'ils doivent parcourir